



Christian Favier

Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

LA LETTRE DU PRÉSIDENT

Créteil, le 15 juin 2020

Madame, Monsieur,

Votre enfant est actuellement élève de 3^e.

Pendant sa scolarité au collège, celui-ci a bénéficié de la mise à disposition d'un ordinateur portable, « Ordival », qu'il a pu utiliser au quotidien, au domicile comme au collège.

J'espère que cet outil aura facilité ses apprentissages scolaires, notamment dans la période complexe de crise sanitaire et de confinement, et lui aura permis de s'ouvrir au monde contemporain, de découvrir des sujets inattendus et de se construire en tant que citoyen responsable.

Avant son départ prochain de l'établissement, j'ai le plaisir de vous informer que votre enfant pourra conserver à titre gracieux ce matériel afin qu'il puisse continuer à en faire un usage personnel. Le dispositif d'assistance et de maintenance, propre à la collectivité, ne sera plus actif à compter de la fin des cours, le 3 juillet 2020.

Si toutefois vous ne souhaitez pas conserver ce matériel, il vous appartient de le déposer auprès d'un organisme de collecte ou de recyclage de matériel informatique* afin de respecter les conditions de tri des objets électroniques, dans un souci de respect de l'environnement et du développement durable.

En espérant que votre enfant pourra continuer à faire bon usage de cet ordinateur, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Christian Favier

* Liste des points de collecte ou de dépose en annexe et sur www.valdemarne.fr